FHC9 14415

CORPS LÉGISLATIF.

CONSEIL DES CINQ-CENTS.

Case FRC 18943

MOTION D'ORDRE

D'EMILE GAUDIN (de la Loire),

Sur la nécessité de prendre des mesures promptes et sévères contre la désertion à l'intérieur.

Séance du 24 fructidor an 7.

CITOYENS REPRÉSENTANS,

DES voix éloquentes et républicaines ont fait retentir à cette tribune les accens de leurs sollicitudes sur les dangers tant extérieurs que domestiques qui nous environnent et qui nous pressent; elles ont réclamé des mesures grandes, énergiques, dignes du peuple

THE NEWBERRY LIBRARY

français, et qui pussent suffire aux difficultés présentes.

Les délibérations du Conseil, ses résolutions, ses mouvemens même ont prouvé qu'il étoit disposé, déterminé à user de tout le pouvoir qui lui est constitutionnellement attribué, pour sauver le régime républicain imminemment menacé, et pour conserver pures, intactes, inébranlables les bases sacrées sur lesquelles il repose, la Liberté et l'Egalité, dont le despotisme, l'orgueil et la perfidie conjurent le renversement.

Mais jusqu'à-présent aucune de ces mesures invoquées n'a été prise.

Devons-nous laisser s'accréditer cette insinuation mensongère et perfide, semée autour de nous par la malveillance, recueillie par le mécontentement et l'ignorance, que l'adoption et le déploiement de mesures vigoureuses et grandes sont inconciliables avec le maintien du gouvernement établi, et même de tout gouvernement quelconque?

Il faut donc dire que si rien encore n'a été décidé à cet égard, c'est que rien n'a été formellement précisé ou discuté.

Enfin il est utile, il est temps de faire connoître que dans ces temps d'orages et de calamités, les opinions conservatrices, loin de les exclure, se rattachent essentiellement aux volontés fortes, aux conceptions hardies, aux actions énergiques, et en reçoivent, comme elles leur prêtent, une intensité et un développement qui assurent le succès commun.

Les armées et les finances de la République offrent le principal moyen, comme le plus assuré, de triompher de l'ennemi étranger, et de dompter les rebelles de l'intérieur. Elles doivent donc être les premiers et les constans objets de notre attention et de nos travaux. Nous devons exciter sans cesse l'esprit méditatif des uns, l'ame forte et enthousiaste des autres, à créer et à proposer toutes les mesures nécessaires pour rendre nos armées formidables et complètes, et pour que nos finances soient bien ordonnées et productives.

Je laisse à ceux de mes collègues dont les lumières en économie financière sont supérieurs aux miennes, le soin d'établir un système de contributions dont la perception soit facile, prompte, assurée, et la moins onéreuse au peuple; en un mot, différent de celui qui a été suivi jusqu'à ce jour.

Mais je crois de mon devoir de soumettre au Conseil, ou plutôt de reproduire en partie une mesure forte, sévère, rigoureuse peut-être, et dont l'adoption me paroît indispensable, si nous ne voulons pas trahir le courage de nos intrépides défenseurs, si nous ne voulons pas nous laisser dominer par les événemens, que nous devons au contraire, et que nous pouvons maîtriser.

Les faits militaires qui viennent de se passer attestent que supérieurs en courage, nos braves soldats sont cependant obligés de céder au nombre quelquefois quadruple de l'ennemi. Il est donc nécessaire de lui opposer des forces à-peu-près égales, et bientôt les lauriers de la victoire, précurseurs assurés du pacifique olivier, orneront de nouveau le front de nos guerriers. Mais malheureusement les renseignemens parvenus au ministre de la guerre, les correspondances journalières apprennent que la désertion à l'intérieur fait des progrès vraiment alarmans, et que si vous ne vous hâtez de les arrêter, tout est à redouter. Vous ne pouvez plus vous dissimuler que les lois faites jusqu'ici contre ce délit aussi funeste dans ses résultats que le principe qui le fait commettre est criminel, sont inexécutées et insuffisantes.

L'exhérédation est regardée par la plupart de ceux qu'elle atteint, comme un problême dont leur crime rend à leurs yeux la solution très difficile, pour ne pas dire impossible. D'ailleurs si depuis six années il n'a pas encore été possible de terminer les partages avec les parens des émigrés, voyez combien l'application de cette peine est lente. La peine des galères, infligée aux autres, est, pour ce genre de délit, réprouvée par les mœurs et le génie des Français.

Citoyens représentans, il faut que le châtiment soit aussi immédiat que les effets du délit ; il faut qu'il leur soit proportionné ; il faut qu'il puisse surmonter ce sentiment aveugle et fatal des parens qui les pousse à favoriser, à conseiller cet acte vraiment parricide dans les momens actuels ; il faut que, dans l'ame du coupable, il l'emporte sur les prédications fanatiques des prêtres, sur les instigations contre-révolutionnaires des fauteurs du royalisme, ou sur les suggestions de la peur ; et le seul châtiment dont vous puissiez obtenir tous ces résultats, c'est, sauf quelques restrictions, celui qui inflige la peine capitale.

J'ai frémi en le prononçant ce mot terrible ; j'ai longtemps balancé avant de pouvoir me résoudre à venir vous exprimer cette opinion ; mais il m'a semblé que la patrie et la liberté, ces deux idoles de tous les cœurs républicains, me poussoient à cette tribune pour y réclamer leur salut, et j'ai obéi à leur impulsion.

Sans doute il est possible d'allier une indulgence méritée à la plus grande sévérité, et vous admettrez quelques modifications qui tempéreront l'extrême rigueur de la loi ; telles, par exemple, que la prescription d'un terme fatal, passé lequel il n'y auroit plus lieu à rémission. Durant ce délai, des sommations au coupable de rejoindre ses drapeaux, pourroient être publiées dans les journaux, affichées dans le lieu où son corps seroit stationné, dans le chef-lieu de son département, dans sa commune. Cette méthode de sommer et de rappeler ainsi les déserteurs n'est pas nouvelle ; elle est pratiquée en Allemagne. Si dans l'intervalle, les délinquans étoient trouvés les armes à la main, ou au nombre de plus de trois, ils ne seroient pas admis à profiter du temps accordé à la récipiscence, et ils devroient subir à l'instant leur condamnation.

Déja, sur une motion de notre collègue Laujacq, le Conseil avoit arrêté qu'un projet lui seroit présenté sextidi dernier, et le projet n'a pas été présenté.

Citoyens représentans, hâtez-vous de prendre une

résolution sur cet important objet. Si vous tardez encore, des remèdes précipités et plus violens deviendront peut-être nécessaires, et il sera très-difficile, pour ne rien dire de plus, de les appliquer.

Citoyens représentans, vous en êtes venus à cette époque où vous devez abandonner les demi-mesures: elles ont toujours tout perdu, les hommes et les choses. Vous en êtes venus à cette époque où vous devez annoncer, manifester que vous avez saisi d'une main ferme, vigoureuse, inflexible, la balance des destinées, et que vous avez placé dans un des bassins la Constitution républicaine de l'an 3, et dans l'autre le glaive dont vous êtes prêts à frapper tous ses ennemis, ou bien à vous percer vous-mêmes plutôt que de subir le joug affreux qui vous est préparé.

Craindriez-vous qu'on ne vous accusât d'inhumanité? Qui donc vous adresseroit ce reproche? Seroient-ce les rois conjurés contre vous, ou leurs amis? Eh! lisez les pages ensanglantées de leur histoire; retracez devant vos yeux ces scènes épouvantables de perfidie, de violation des traités, de carnage, dont le tyran de Naples vient de rendre sa capitale le théâtre. Ah! les atrocités qu'ils méditent et qu'ils commandent de sang-froid, surpassent ces actes de barbarie tant reprochés à notre révolution, que nous exécrons nous-mêmes, et dont nous ne souffrirons jamais le retour. Par les fureurs d'un seul, apprenez ce que tous ces farouches coalisés nous réservent.

Craignez plutôt que la pitié à laquelle vous avez cédé, n'ait été plus cruelle que la mesure qui vous fut alors proposée par notre collègue Jourdan. Craignez d'avoir sacrifié des milliers de républicains à quelques individus déshonorés et déshonorant le nom français.

Brave Joubert, si cette peine capitale que je t'ai entendu réclamer avec force, avoit été portée dès-lors, peut-être tu vivrois encore, et quatre mille héros n'auroient pas avec toi descendu dans la tombe.

Malheur à l'enfant de la patrie qui refuse en ce mo-

237

ment de voler à son secours, d'empêcher sa désolation, son asservissement et sa ruine ! Que l'opprobre s'attache à sa mémoire, et que le cours de sa vie qui ne peut plus être consacrée qu'au crime, s'il ne cède promptement au repentir, soit interrompu !

Les prétextes que le funeste ministère de l'immoral et de l'inepte Schérer avoit pu faire naître jusqu'à un certain point, ont disparu.

Le guerrier généreux, loyal, probe qui tient les rênes de l'administration militaire, veille sans relâche à la conservation et au bien-être des défenseurs de la liberté. Pourvoir à tous leurs besoins, est l'occupation constante de ses jours et de ses nuits. Il leur a donné de grands exemples dans les camps, il saura leur fournir de grands moyens pour les imiter.

Je demande, citoyens représentans, que mes observations soient renvoyées à la commission, et qu'elle soit invitée à reproduire au plutôt un projet contre la désertion à l'intérieur.

A PARIS, DE L'IMPRIMERIE NATIONALE.
Jours complémentaires an 7.